



# ASH RANDONNÉE ET MONTAGNE

Affiliée FFRandonnée n°02411

2024-2025

## BULLETIN D'ADHESION

Du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025

Tableau à remplir pour une adhésion individuelle (adhérent 1) ou pour une famille de 2 personnes (adhérents 1 et 2).  
Merci de renseigner toutes les rubriques, même s'il n'y a pas de changements.

Adhérent 1	NOM : .....	PRENOM : .....	Date de naissance : .....
	☎ Mobile : .....	E-mail : .....	Nationalité : .....
	N° licence (à compléter en cas de renouvellement) : .....		Sexe : .....
	Autre adhésion ASH * (si oui, noter le nom de la Section) : .....		
Adhérent 2	NOM : .....	PRENOM : .....	Date de naissance : .....
	☎ Mobile : .....	E-mail : .....	Nationalité : .....
	N° licence (à compléter en cas de renouvellement) : .....		Sexe : .....
	Autre adhésion ASH * (si oui, noter le nom de la Section) : .....		
Adresse : .....			
Code postal : .....	Ville : .....	☎ Domicile : .....	

Tableau à remplir pour les personnes supplémentaires dans le cas d'une adhésion familiale de plus de 2 personnes

NOM	PRENOM	Sexe	Date de naissance	Parenté	Autre adhésion ASH *

**PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT :**

NOM : .....

PRENOM : .....

☎ Mobile : .....

### Adhésion ASH RANDONNÉE ET MONTAGNE avec Licence FFRandonnée / choix de l'assurance :

Cocher selon votre choix et remplir la ligne 1 du tableau récapitulatif du règlement au verso.

- Individuelle (personne seule) : **50,00 €** (IRA)       Individuelle Multi loisirs Pleine Nature : **62,00 €** (IMPN)
- Familiale : **96,50 €** (FRA)       Familiale Multi loisirs Pleine Nature : **120,50 €** (FMPN)

Les assurances proposées garantissent, en particulier, la Responsabilité civile et les Accidents corporels. Les licences **IRA** et **FRA** couvrent les activités, dans le monde entier (à l'exclusion des pays non couverts), de randonnée à pied, raquette, marche nordique et ski de fond, dans le cadre associatif ainsi que sur initiative personnelle. Les licences IMPN et FMPN couvrent, en plus, les loisirs sportifs de pleine nature (cyclotourisme, VTT, ski, randonnée glaciaire, passage avec petite escalade sans dépasser la cotation PD (pas difficile), activités d'eau vive, randonnée équestre, ...). Ces activités sont assurées sans restriction à titre individuel, mais, pratiquées à titre associatif, elles sont assurées uniquement si les normes de pratique et d'encadrement sont respectées.

Les licences **Familiales** assurent : le conjoint ou concubin notoire ou partenaire pacsé, les enfants et les petits-enfants mineurs et/ou majeurs de moins de 25 ans fiscalement à charge et vivant sous le même toit que leur parent (seul et unique domicile). Nous vous conseillons de consulter le détail des garanties offertes selon les différentes licences ainsi que la liste exhaustive des licences proposées sur le site de la FFRandonnée : <https://www.ffrandonnee.fr/>. Des garanties supplémentaires décès/invalidité et/ou indemnités journalières peuvent être souscrites en option auprès de la FFRandonnée.

Adhésion ASH RANDONNÉE ET MONTAGNE seule si vous êtes déjà adhérent(e) à une autre association de randonnée affiliée à la FFRandonnée : **25,00 €** (individuelle) ou **40,00 €** (familiale).

Remplir la ligne 2 ou la ligne 3 du tableau récapitulatif du règlement ci-dessous, au lieu de la ligne 1.

Dans ce cas, joindre une photocopie de la (des) licence(s) de la saison en cours (attention : licences IS et FS non acceptées).

**Abonnement optionnel « Passion Rando »** : 10,00 € par an (4 numéros) : magazine de la FFRandonnée vendu uniquement sur abonnement. Plus d'informations sur <https://www.ffrandonnee.fr/>.

Remplir la ligne 4 du tableau récapitulatif du règlement ci-dessous.

\* **Si vous êtes déjà adhérent(e) pour la saison en cours à au moins une autre section ASH** : En nous remettant le « reçu de 7 € » délivré par l'une de ces sections pour chaque adhérent concerné, vous pourrez déduire cette somme du montant de votre cotisation (une seule déduction par adhérent).

Remplir la ligne 5 du tableau récapitulatif du règlement ci-dessous.

### Récapitulatif du règlement

à joindre, par chèque à l'ordre de **ASH RANDONNEE ET MONTAGNE** :

			Montant à reporter
1	Licence choisie (précisez le montant)	50,00 € / 62,00 € ou 96,50 € / 120,50 €	= .....
2	<u>ou</u> Adhésion individuelle sans licence	25,00 €	= .....
3	<u>ou</u> Adhésion familiale sans licence	40,00 €	= .....
4	Abonnement optionnel « Passion Rando »	10,00 €	= .....
5	* Déduction si adhésion à une autre section ASH	-7,00 € x nb d'adhérents concernés	= .....
<b>Total règlement</b>			= .....

• **Dans le cas d'un renouvellement d'adhésion :**

Adhérent 1     Adhérent 2    (Cocher la ou les case(s) correspondant à votre situation)

**J'atteste avoir répondu « NON » à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé (modèle fourni par l'ASH RANDONNEE ET MONTAGNE pour la saison 2024-2025, disponible sur le site <https://www.ashrando.fr/>)**

ou, à défaut,

Adhérent 1     Adhérent 2    (Cocher la ou les case(s) correspondant à votre situation)

**Je remets un certificat médical d'absence de contre-indication à la randonnée pédestre (CACI) daté de moins de 6 mois.**

• **Dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> adhésion ou d'une reprise d'adhésion après interruption :**

Adhérent 1     Adhérent 2    (Cocher la ou les case(s) correspondant à votre situation)

**Je remets un certificat médical d'absence de contre-indication à la randonnée pédestre (CACI) daté de moins de 6 mois.**


Cas particulier : pour la participation à des compétitions ou événements sportifs assimilés comme tels par la FFRandonnée (exemple : Rando Challenge), un CACI daté de moins de 6 mois est obligatoire tous les 3 ans lors du renouvellement de licence.

• Le magazine gratuit « **Rando Magazine** », édité périodiquement par l'ASH RANDONNEE ET MONTAGNE, est disponible en ligne pour le(s) adhérent(e)s enregistré(e)s sur le site internet de la section <https://www.ashrando.fr/>.

Cas particulier : en cas de difficultés pour le consulter, cochez la case  pour avoir une version papier (en noir et blanc).

• Je suis informé(e) que la cotisation pour la saison concernée n'est pas remboursable en cas de désistement en cours de saison, pour quelque motif que ce soit.

• Je m'engage à être convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai et à suivre les consignes de sécurité données par les animateurs.

• Je suis informé(e) que l'ASH RANDONNEE ET MONTAGNE dispose d'un site Internet partiellement réservé à ses adhérents <https://www.ashrando.fr/> et d'une page Facebook  J'autorise le club à y publier des photos sur lesquelles je pourrais figurer. Certaines photos peuvent être utilisées par l'ASH RANDONNEE ET MONTAGNE pour sa communication interne ou externe.

• J'accepte que l'ASH RANDONNEE ET MONTAGNE mémorise et utilise les données personnelles collectées dans ce bulletin d'adhésion pour sa communication interne et sa gestion, notamment pour des raisons liées à la sécurité lors des randonnées et séjours. Voir notre charte de confidentialité sur <https://www.ashrando.fr/>.

• Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur de l'ASH RANDONNEE ET MONTAGNE (document disponible sur le site <https://www.ashrando.fr/>)

• Je m'engage à respecter les préconisations de la FFRandonnée, de l'ASH Omnisports et de l'ASH RANDONNEE ET MONTAGNE.

Date : .....

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

Adhérent 1

Adhérent 2

**Dossier complet** (Bulletin d'adhésion rempli et signé + certificat médical si nécessaire + chèque et, éventuellement, reçu(s) d'une autre section ASH et/ou copie licence(s) FFRandonnée d'un autre club) à renvoyer à :

**ASH RANDONNEE ET MONTAGNE – 27 rue de Los Heros – 33185 LE HAILLAN**

L'ASH RANDONNEE ET MONTAGNE, section du club Omnisports ASH (Association Sportive le Haillan), bénéficie de l'agrément ministériel Jeunesse et Sport.

**ASH RANDONNEE ET MONTAGNE – 27 rue de Los Heros – 33185 LE HAILLAN**

Site Internet : <https://www.ashrando.fr/>